



Administrateurs en exercice : 14	
<b>Administrateurs présents :</b>	<b>10</b>
<b>- Dont Administrateurs représentés :</b>	<b>2</b>
<b>Administrateurs absents :</b>	<b>4</b>
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>10</b>
<b>Vote :</b>	
- Pour :	10
- Contre :	0
- Abstentions :	0
<i>Date de la convocation : 27 mars 2024</i>	

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DELIBERATION N° 24-09.04/009**

**Adoption du Budget primitif de l'exercice 2024**

Le mardi 9 avril 2024 à 09H30, le Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT s'est réuni dans ses locaux administratifs, Centre d'Affaires Agora 1 - Bâtiment A - Etang Z'Abricot - 97200 Fort-de-France, sur convocation de son Président, Monsieur David ZOBDA, effectuée conformément à l'article 6.1.7 des statuts.

**Etaient présents :**

**Pour la CTM :**

- Monsieur David ZOBDA (*Président du Conseil d'Administration*) ;
- Monsieur Charles CHAMMAS ;
- Monsieur Olivier MARIE-REINE (*visioconférence*) ;
- Monsieur Daniel MARIE-SAINTE ;
- Monsieur Louis BOUTRIN (*visioconférence*) ;
- Monsieur Claude LISLET ;

**Pour la CACEM :**

- Monsieur Miguel MARIE-LUCE, suppléant de Monsieur Luc CLEMENTE ;
- Monsieur Raphaël SEMINOR ;

**Pour la CAESM :**

- Monsieur José MIRANDE (*visioconférence*).

**Etaient absents :**

**Pour la CTM :**

- Monsieur Didier LAGUERRE ;

**Pour CAP Nord :**

- Monsieur Bruno Nestor AZEROT ;
- Madame Chantal MAIGNAN ;

**Pour la CAESM :**

- Monsieur André LESUEUR.

**Etaient absents et représentés :**

- Monsieur Jean-Claude DUVERGER, pouvoir donné à Monsieur David ZOBDA ;
- Monsieur Luc CLEMENTE représenté par son suppléant, Monsieur Miguel MARIE-LUCE.

**Etait invité et absent :** le Comptable Public, Madame Marie OSTALIE-MORVILLIER.

**Assistaient également à la séance :** les membres de l'administration de MARTINIQUE TRANSPORT.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la loi n° 2013-1029 du 15 novembre 2013 portant diverses dispositions relatives aux Outre-mer et notamment son article 37 ;

Vu la loi n°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des Outre-Mer et notamment son article 45 ;

Vu la délibération n° 14-2161-2 du Conseil Régional de la Martinique en date du 18 décembre 2014, portant instauration d'une autorité organisatrice de transport unique et d'un périmètre unique des transports, publiée au Journal Officiel de la République française le 21 janvier 2015 sous la référence NOR CTRR 1521616X ;

Vu la délibération n° 16-36-1 du 29 mars 2016 portant demande de prorogation de droit de l'habilitation législative en matière de transports intérieurs de passagers et de marchandises, terrestres et maritimes publiée au Journal Officielle le 13 mai 2016 sous le numéro NOR CTRR 1611758X ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) n° 07.00096 2015 en date du 7 octobre 2015 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) n° 52/2016 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord) n° CC-22-072016/114 en date du 22 juillet 2016 ;

Vu la délibération du Conseil Général de Martinique n° CG/9494-15 en date du 29 octobre 2015 portant autorisation de signer un avenant au procès-verbal contradictoire de transfert des contrats et engagements entre la CACEM et MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu la délibération n°15-1072-1 du 23 juin 2015 portant création d'une commission ad hoc, publiée au Journal Officiel de la République Française le 6 septembre 2015 sous la référence NOR CTRR1520803X ;

Vu la délibération n°16-228-1 de l'Assemblée de Martinique en date du 4 octobre 2016, portant règles constitutives, compétences et régime financier de MARTINIQUE TRANSPORT, publiée au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR CTRX1632510X ;

Vu la délibération n° 16-229-1 de l'Assemblée de Martinique, en date du 4 octobre 2016, portant transfert de charges à MARTINIQUE TRANSPORT, publiée au Journal Officiel de la République Française le 20 novembre 2016 sous la référence NOR CTRX1632505X ;

Vu les statuts de MARTINIQUE TRANSPORT modifiés par délibération n° 21-04.08/032 du 4 août 2021 ;

Vu le Règlement Intérieur de MARTINIQUE TRANSPORT modifié par délibération n° 21-04.08/033 du 4 août 2021 ;

Vu la délibération n° CC-07-2020-089 du 30 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique ;

Vu la délibération n° 52b/2020 du 6 août 2020 de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n° 21-373-4 du 09 juillet 2021 portant désignation des représentants de la Collectivité Territoriale de Martinique au sein de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Martinique n° 21-435-2 du 30 septembre 2021 portant complément de la désignation des représentants de la Collectivité Territoriale de Martinique au sein de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu la délibération n° 10.00129/2022 du 26 octobre 2022 de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;

Vu la délibération n° 22-12.12/033 du 12 décembre 2022 portant remplacement de Monsieur Johnny HAJJAR en tant que membre titulaire des différentes commissions de MARTINIQUE TRANSPORT et la délibération n° 22-12.12/034 portant son remplacement en tant qu'administrateur de la Régie des Transports de Martinique ;

Vu l'arrêté n° 21-PCE-799 portant désignation de Monsieur David ZOBDA pour représenter le Président du Conseil Exécutif au sein du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT ;

Vu l'arrêté n° 21-PCE-826 portant délégation de signature à Monsieur David ZOBDA Conseiller Exécutif ;

Vu la délibération n° 21-04.08/040 du 4 août 2021 portant délégation génération d'attributions au Président du Conseil d'Administration pour la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres ;

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration,

## **ADOpte LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1 :** Le Conseil d'Administration adopte, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération, le budget primitif au titre de l'exercice 2024, dont les inscriptions en dépenses et en recettes sont votées et réparties comme suit :

		Mouvements Budgétaires (en €)	Mouvements Réels (en €)	Mouvements D'ordre/résultat reporté (en €)
<b>Investissement</b>	Recettes	28 459 591,00	19 624 241,00	8 835 350,00
	Dépenses	28 459 591,00	27 248 686,48	1 210 904,52
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	164 556 361,00	161 449 000,22	3 107 360,78
	Dépenses	164 556 361,00	163 031 894,00	1 524 467,00
<b>Total</b>	Recettes	193 015 952,00	181 073 241,22	11 942 710,78
	Dépenses	193 015 952,00	190 280 580,48	2 735 371,52

**Article 2 :** Le Conseil d'Administration adopte les montants des contributions des collectivités membres de l'établissement MARTINIQUE TRANSPORT comme suit :

- CAP NORD (*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*) : 500 000 €
- CACEM (*Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique*) : 1 000 000 €
- CAESM (*Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique*) : 1 000 000 €
- CTM (*Collectivité Territoriale de la Martinique*) : 90 000 000 €  
(soit 80 000 000 € en fonctionnement et 10 000 000 € en investissement)

**Article 3 :** Le Conseil d'Administration donne mandat au Président pour prendre par arrêté des mesures visant à opérer des virements de crédits de paiement d'article à article au sein d'un même chapitre de chaque section de budget.

**Article 4 :** Le Conseil d'Administration donne mandat au Président pour :

- Mettre en position de mission par arrêté les administrateurs et les personnels de l'établissement dans la limite des sommes prévues au budget ;
- Engager toute opération de formation individuelle ou collective des administrateurs et de signer les arrêtés de mission, convention et actes correspondants dans la limite des sommes prévues au budget ;
- Engager toute opération de formation du personnel de l'établissement MARTINIQUE TRANSPORT et signer les ordres de mission, conventions, arrêtés et actes correspondants dans la limite des sommes prévues au budget ;
- Uniquement en cas de besoin, réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de sept millions d'euros (7 000 000 €) ;
- Procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements de fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie ;
- Affecter et attribuer, par arrêté, des véhicules de service ou de fonction au personnel de MARTINIQUE TRANSPORT ;
- D'une façon générale, prendre et signer tout actes et décisions de nature à permettre l'exécution du budget.

**Article 5 :** La présente délibération du Conseil d'Administration de MARTINIQUE TRANSPORT pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication dans son intégralité sous forme électronique et d'une mise à la disposition du public, sur le site internet de l'établissement.

**Article 6 :** La présente délibération du Conseil d'Administration entre en vigueur dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat.

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, avec dix (10) voix pour, en sa séance du 9 avril 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Fort-de-France, le

18 AVR. 2024

Le Président du Conseil d'Administration  
de Martinique Transport

David ZOBDA



# RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2024

# SOMMAIRE

<b>Préambule .....</b>	<b>2</b>
<b>Partie I : Rappel : affectation des résultats 2023 intégré au budget 2024.....</b>	<b>3</b>
<b>Partie II : Balance générale du budget primitif 2024 .....</b>	<b>3</b>
<b>Partie III : Budget d'exploitation .....</b>	<b>3</b>
A) Les recettes d'exploitation.....	4
B) Les dépenses d'exploitation .....	6
<b>Partie IV : Budget d'investissement.....</b>	<b>15</b>
A) Les recettes d'investissement .....	15
B) Les dépenses d'investissement .....	16
<b>Partie V : Dettes .....</b>	<b>18</b>
A) L'emprunt .....	18
B) Le contrat PPP.....	19
<b>Partie VI : Gestion pluriannuelle des dépenses .....</b>	<b>20</b>
A) Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) .....	20
B) Autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) .....	20
<b>Parties VII : Analyse des principaux ratios .....</b>	<b>21</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>23</b>

## PREAMBULE

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité. S'agissant de MARTINIQUE TRANSPORT, il doit être voté par le Conseil d'administration avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et dans les deux mois qui suivent la présentation du rapport d'orientation budgétaire. Il doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section d'exploitation retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à l'activité transport et la gestion courante des services de la collectivité. La section d'investissement quant à elle, présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

## I/Rappel : Affectation des résultats 2023 intégrée au budget 2024

La section d'investissement étant excédentaire après la prise en compte des restes à réaliser, il n'y a pas d'affectation à l'article 1068. Les résultats de l'année 2023 présentés lors du vote du compte administratif 2023 seront intégrés au budget primitif 2024 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>Recettes d'exploitation</b>	<b>3 107 360,78 €</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
(002- Excédent d'exploitation reporté de 2023)		(1068-Affectation des résultats)	
		<b>Recettes d'investissement</b>	<b>6 099 978,48 €</b>
		(001- Solde d'exécution positif reporté de 2023)	

## II/Balance générale du budget primitif 2024

Le budget 2024 qui s'élève à **193 015 952,00 €** est réparti à raison de **164 556 361,00 €** en section d'exploitation et **28 459 591,00 €** en section d'investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL GENERAL
<b>DEPENSES</b>	<b>164 556 361,00</b>	<b>28 459 591,00</b>	<b>193 015 952,00</b>
<b>RECETTES</b>	<b>164 556 361,00</b>	<b>28 459 591,00</b>	<b>193 015 952,00</b>

## III/Budget d'exploitation

La section d'exploitation regroupe toutes les charges relatives à l'activité transport sur l'ensemble du territoire mais également toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de MARTINIQUE TRANSPORT. Ces dépenses sont financées par quatre principales recettes : la contribution des collectivités membres, les produits issus de la vente des titres de transport scolaire, les recettes commerciales et les produits provenant de la fiscalité, à savoir le versement mobilité et la taxe sur les carburants.

## A/ Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation du budget de Martinique Transport s'élèvent à **164 556 361,00 €** au titre de l'exercice 2024. Le montant alloué à chaque chapitre se présente comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION (en €)				
Chapitres	Libellés	BP 2023+DM	BP 2024	Variation 2024/2023
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 400 000,00	15 629 000,00	1016,36%
73	Produits issus de la fiscalité	53 595 000,00	56 000 000,00	4,49%
74	Subventions d'exploitation	77 500 000,00	82 500 000,00	6,45%
75	Autres produits de gestion courante	11 100 500,00	7 300 000,00	-34,24%
77	Produits exceptionnels	1 289 229,86	20 000,22	-98,45%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>144 884 729,86</b>	<b>161 449 000,22</b>	<b>11,43%</b>
042	Opération ordre transfert entre sections	0,00	0,00	-
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00	0,00	-
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>
<b>002</b>	<b>Excédent d'exploitation reporté</b>	<b>4 113 939,14</b>	<b>3 107 360,78</b>	<b>-24,47%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>148 998 669,00</b>	<b>164 556 361,00</b>	<b>10,44%</b>

Le **chapitre 70** comptabilise tous les produits issus de la vente de titres de transport pour un montant total de **15 629 000,00 €**. L'estimation de ces recettes est basée sur l'historique des ventes des titres de transport de l'année 2023.

Au budget 2024, seront donc inscrits les montants suivants :

- titres de transport scolaire y compris le transport sur le territoire sud à compter de septembre 2024 : **2 538 000,00 €**
- titres de transport du réseau centre : **5 500 000,00 €**.
- titre de transport du réseau nord : **4 000 000,00 €**
- titre de transport du réseau sud à compter du 1 juillet 2024 : **1 336 000,00 €**
- titre de transport maritime à compter du 1 juillet 2024 : **2 255 000,00 €**

A compter du 1 juillet 2024, le budget intégrera de nouvelles recettes suite à la mise en œuvre des nouvelles DSP à forfait de charges sur les réseaux sud et maritime. Les recettes commerciales correspondantes appartiendront en conséquence à MARTINIQUE TRANSPORT.

S'agissant des recettes commerciales des réseaux centre et nord de l'année 2023, elles ont été collectées par la RTM mais n'ont pas été versées à MARTINIQUE TRANSPORT. Il s'agira donc de budgétiser les sommes dues de 2023 ainsi que celles qui seront collectées en 2024.

Le **chapitre 73** reprend le montant prévu au titre du versement mobilité pour un total de **56 000 000,00 €**. Cette prévision a été estimée par rapport au montant de l'année 2023 avec une marge liée aux augmentations constatées depuis 2021.

Les contributions des collectivités membres au titre de l'année 2024, indiquées au **chapitre 74** pour un montant total de **82 500 000,00 €**, correspondent aux prévisions suivantes :

- CAP NORD : 500 000,00 €
- CACEM : 1 000 000,00 €
- CAESM : 1 000 000,00 €
- CTM : 80 000 000,00 €

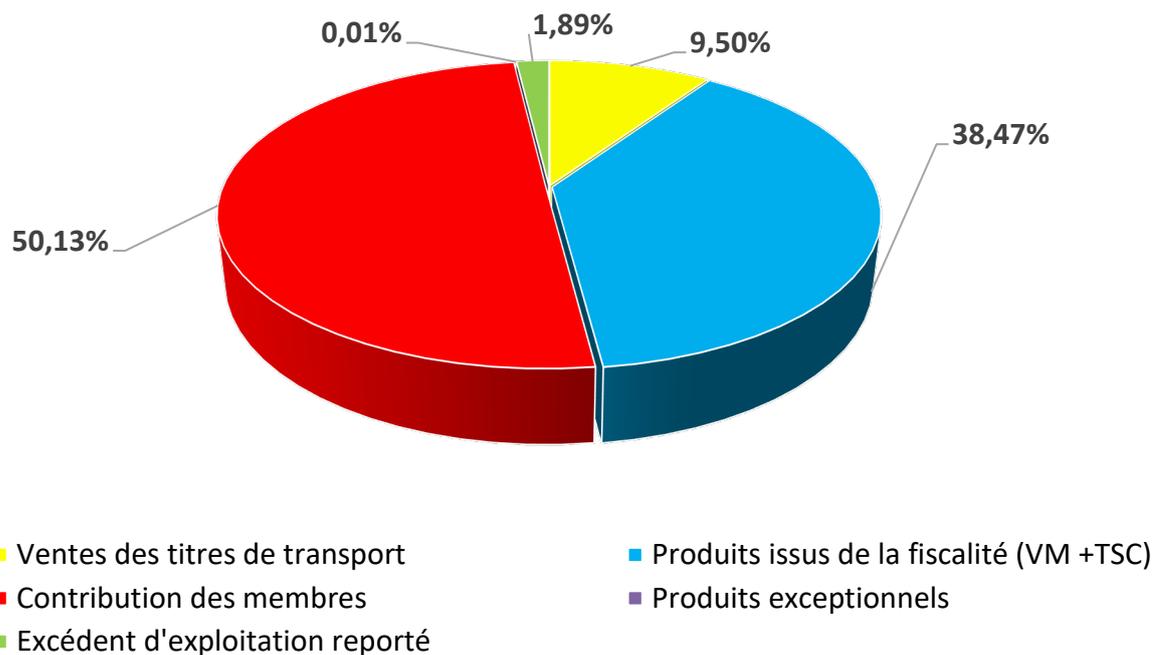
Compte tenu du coût du transport au budget 2024, une demande par courrier a été adressée à la CTM pour une contribution 2024 à hauteur de **90 000 000,00 €** soit **80 000 000,00 €** en fonctionnement et **10 000 000,00 €** en investissement.

Le **chapitre 75** présente les recettes liées à la taxe sur le carburant pour **7 300 000,00 €**. L'estimation de cette recette est basée sur l'encaissement de 2023 à laquelle s'ajoute une augmentation constatée depuis 2021.

Le **chapitre 77** présente les écritures comptables dans le cadre du remboursement des titres de transport scolaire selon les modalités prévues par le règlement du transport scolaire. Le montant est estimé à **20 000,22 €** selon la tendance observée.

**La ligne budgétaire 002** reprend l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2023 soit **3 107 360,78 €**.

## REPARTITION DES RECETTES D'EXPLOITATION 2024



### SYNTHESE

Les recettes de la section d'exploitation budgétisées à hauteur de 164 556 361,00 € sont constituées essentiellement à 50,13 % de la contribution des membres et à 38,47 % de la fiscalité (le versement mobilité et la taxe sur le carburant). Ces recettes permettent le financement des dépenses d'exploitation axées principalement sur l'activité transport.

## B/Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont ainsi été estimées à 164 556 361,00 € pour 2024. Elles sont de trois types :

- Les charges liées à l'organisation du transport sur le territoire
- Les charges relatives au fonctionnement des services
- Les écritures comptables.

Ces dépenses sont restituées dans les différents chapitres du tableau ci-dessous.

DEPENSES D'EXPLOITATION (EN €)						
Chapitres	Libellés	BP 2023 +DM	Reste à réaliser 2023 (A)	Propositions nouvelles (B)	BP 2024	Variation 2024/2023
011	Charges à caractère général	89 236 190,74	757 253,29	117 957 566,00	118 714 819,29	33,03%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 627 384,75	0,00	4 626 074,00	4 626 074,00	-0,03%
65	Autres charges de gestion courante	52 974 950,51	0,00	36 553 338,06	36 553 338,06	-31,00%
66	Charges financières	33 913,00	0,00	326 625,00	326 625,00	863,13%
67	Charges exceptionnelles	422 939,00	0,00	2 811 037,65	2 811 037,65	564,64%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION</b>		<b>147 295 378,00</b>	<b>757 253,29</b>	<b>162 274 640,71</b>	<b>163 031 894,00</b>	<b>10,68%</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
042	Opération ordre transfert entre sections	1 703 291,00	0,00	1 524 467,00	1 524 467,00	-10,50%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>		<b>1 703 291,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 524 467,00</b>	<b>1 524 467,00</b>	<b>-10,50%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>148 998 669,00</b>	<b>757 253,29</b>	<b>163 799 107,71</b>	<b>164 556 361,00</b>	<b>10,44%</b>

Le budget 2024 est aussi constitué des restes à réaliser de l'année 2023 qui s'élèvent à **757 253,29 €** et concernent les différentes dépenses hors transport.

Les nouvelles dépenses d'exploitation inscrites au budget 2024 sont les suivantes :

- **Au chapitre 011 « Charges à caractère général »** sont prises en considération les dépenses permettant le fonctionnement de MARTINIQUE TRANSPORT mais également les charges permettant de mener à bien l'activité transport. On retrouve principalement :

- Les dépenses en matière de **transport scolaire** (y compris le sud à compter du 1er septembre 2024) représentant **18,70 %** des charges à caractère général.

L'exploitation du réseau scolaire est assurée par des marchés sur les secteurs nord, intra communal, intracommunautaire et intercommunautaire soit une enveloppe estimée à **18 722 950,00 €**. Les montants affectés aux différents secteurs sont les suivants :

- \* Secteur nord : **2 935 700,00 €** pour 7 marchés

- \* Secteur intra-communal, intracommunautaire, intercommunautaire : **11 784 850,00 €**

pour 13 marchés

- \* Secteur sud à compter de septembre 2024 : **4 000 000,00 €**
- \* Remboursement des parents en absence de tout moyen collectif (secteurs, horaire, effectifs insuffisants) : **2 400,00 €**.

A cela, il convient de rajouter le coût des prestations de transport des élèves en situation de handicap établi à **3 477 799,00 €** dont la gestion est assurée d'une part, par 19 marchés couvrant l'intégralité du territoire et d'autre part par les parents prenant en charge le transport de leur enfant.

- **Le transport urbain du centre** dont l'exploitation est assurée par 10 marchés pour une enveloppe budgétaire de **36 171 932,00 €** soit **30,47 %** des charges à caractère général.

- **Le réseau nord** est exécuté par 3 titulaires et un sous-traitant. Le coût financier est estimé à **36 470 243,00 €** soit **30,72 %** des charges à caractère général.

- **Le transport urbain du sud et le transport maritime** deviennent au 1er juillet 2024 des DSP à forfait de charges. La rémunération qui sera versée aux délégataires reposera uniquement sur le coût d'exploitation contrairement aux conventions de DSP en vigueur jusqu'au 30 juin 2024 dont la rémunération résulte d'une compensation entre les dépenses et les recettes encaissées par le délégataire. Le montant estimé pour une gestion de six mois représente **13 000 000,00 €** pour le réseau sud et **2 000 000,00 €** pour le maritime.

La mise en œuvre de ces nouvelles DSP est en cours de finalisation (stade de négociations au moment de la rédaction de ce document) ; les montants inscrits au budget sont donc estimés et peuvent faire l'objet d'un ajustement en cours d'année.

- Le **contrat PPP**, pour une enveloppe de **1 420 000,00 €**, affectée aux échéances liées à la maintenance dues au titre de l'année 2024 et le **contrat BPCE LEASE REUNION** pour le système billettique déployé sur le secteur centre, loyer pour un montant de **116 092,52 €**. Ce contrat sera clôturé au 25 avril 2024.

- Des **assistances à maîtrise d'ouvrage** pour accompagner Martinique Transport à la mise en œuvre d'une organisation optimale du transport sur l'ensemble du territoire. Les réseaux concernés sont les suivants :

- \* **DSP sud et maritime** : les conventions de DSP ont été prorogées jusqu'en juin 2024. les assistances à maîtrise d'ouvrage ont débuté leurs travaux au cours du dernier trimestre 2022. Outre les diagnostics, il s'est agi de définir les offres de services, les tarifications, les investissements éventuellement nécessaires ainsi que les hypothèses de modes de gestion. Le coût financier est évalué à **175 471,62 €** pour la DSP du sud et **127 785,85 €** pour la DSP maritime.

\* **Réseau centre** : les marchés arrivent à terme le 31 juillet 2024, il convient donc d'optimiser des lignes, de définir les matériels roulants les plus adaptés dans le but de programmer les achats par MT ou à prescrire au(x) opérateur(s) et formaliser les scénarii de modes de gestion au regard des divers enjeux financiers, sociaux et techniques. L'étude ayant commencé en 2023, le montant prévu au budget 2024 s'élève à **194 134,00 €**.

\* **Réseau scolaire** : 13 marchés de transport scolaire arriveront à échéance en juillet 2024, auxquels pourraient s'ajouter des marchés à mettre en place pour le secteur sud si le conseil d'administration décide de ne pas reconduire une DSP mixte. Il s'agira donc de définir le nouveau réseau scolaire à l'aide d'une AMO dont le coût est évalué à **120 000,00 €**.

\* **Réseau nord** : les marchés arrivent à terme au 31 décembre 2025, il s'agit donc de préparer le nouveau mode de gestion ainsi qu'éventuellement la redéfinition de l'offre de services sur le réseau nord. Le budget alloué est de **217 250,00 €**.

- Les autres charges concernant

\*les dépenses consacrées au personnel portant sur les charges afférentes aux formations (frais de formation, billets d'avion, remboursements de frais de missions) :**85 000,00 €**, les achats de petits équipements :**19 930,00 €**

\*Les frais de fonctionnement de l'établissement tels que les frais de télécommunication et d'électricité, les loyers, les frais de nettoyage, le carburant, les diverses maintenances... : **3 847 479,68 €**

\*Les actions marketings et de communication :**345 493,00 €**

\* Les dépenses annexes liées aux investissements et à la gestion du patrimoine tels que l'entretien des gares du TCSP, locations de bus sur le nord, entretien des sanitaires fixes :**1 446 005,33 €**

● **Au chapitre 012** sont imputées **les charges de personnel et frais assimilés**. MARTINIQUE TRANSPORT compte dans ses effectifs 72 agents et 5 apprentis. Le coût des charges est évalué à **4 626 074,00 €**

### Répartition par catégorie au 01/01/2024\*

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Titulaires	12	9	30	<b>51</b>
Contractuels	3	8	5	<b>16</b>
Total	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>35</b>	<b>67</b>

\* hors apprentis (5)

Les agents de catégorie C sont plus représentatifs soit **52,23 %** de l'effectif global.

### Répartition par filière et catégorie au 01/01/2024

FILIERE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	FONCTIONNAIRES & STAGIAIRES	CONTRACTUELS	APPRENTIS	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	10	2	-	<b>12</b>
	B	1	7	-	<b>8</b>
	C	18	3	-	<b>21</b>
TECHNIQUE	A	2	1	-	<b>3</b>
	B	8	1	-	<b>9</b>
	C	12	2	-	<b>14</b>
SANS FILIERE	SANS CATEG. HIERAR.	-	-	5	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>		<b>51</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>72</b>

#### Répartition par filière :

- ✚ Administrative : 41 agents représentant **56,94 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
- ✚ Technique : 26 agents représentant **36,11 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
- ✚ Sans filière : 5 agents en apprentissage représentant **6,94 %** du personnel de MARTINIQUE TRANSPORT

Martinique Transport est composée en majorité de femmes, très présente dans la filière administrative.

### Répartition Femmes/Hommes au 01/01/2024

FILIERE	CAT. HIERAR	Femmes	Hommes	Total
ADMINISTRATIVE	A	6	6	<b>12</b>
	B	6	2	<b>8</b>
	C	19	2	<b>21</b>
TECHNIQUE	A	2	1	<b>3</b>
	B	3	6	<b>9</b>
	C	3	11	<b>14</b>
SANS FILIERE	SANS CAT. HIERAR	4	1	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>		<b>43</b>	<b>29</b>	<b>72</b>

Actuellement, les agents de MARTINIQUE TRANSPORT travaillent à temps complet avec une durée de travail hebdomadaire allant de 35h à 39h. Aucun agent est concerné par les avantages en nature.

Les chantiers à réaliser au cours de l'année 2024 sont les suivants :

- Plan formation pluriannuel 2024-2026
- Déploiement du dispositif d'attribution de cartes de libre circulation au personnel de MARTINIQUE TRANSPORT sur l'ensemble des réseaux de transports urbains, interurbains et maritimes
- Déploiement dispositif d'astreintes au sein de la Direction du Transport Scolaire
- Elaboration du plan de continuité d'activité en cas d'évènement naturel
- Mise en place de la protection sociale complémentaire
- Elaboration des Lignes Directrices de Gestion :
  - Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines en précisant les enjeux et les objectifs de la politique de RH à conduire au sein de l'Etablissement Public
  - Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle (femmes/hommes).
- Accompagnement par le Centre de Gestion de Martinique pour l'élaboration du Document Unique
- Poursuite du chantier d'application des 1 607 heures
- Révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

● **Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** sont comptabilisées les dépenses inhérentes à trois types de transport :

- **Les délégations de services publics pour les transports urbains** sur le secteur sud (1 DSP à caractère mixte urbain et scolaire). L'enveloppe allouée est de **13 194 165,00 € de janvier à juin 2024** selon les montants indiqués dans la convention de DSP et des différents avenants (hors indexation). On retrouve notamment :

- La contribution financière d'équilibre contractuelle de 2024 non indexée pour **9 001 739,00 €**
- La compensation financière relative à la suppression du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (avenant 1 : CICE) pour **246 255,00 €**
- La création de 4 lignes de service scolaire du matin et du soir, le renfort des services scolaires du midi (avenant 1) : **140 829,84 €**
- La création d'un service méridien pour 9 lignes scolaires (avenant 1) : **110 207,84 €**
- L'ajustement des salaires (avenant 1) pour **279 367,00 €**
- L'interconnexion entre le réseau Sudlib et le TCSP depuis novembre 2020 : **1 369 026,48 €** (avenant 1)
- La compensation financière pour la création de nouvelles lignes dédiées au transport scolaire (avenant 2) pour **166 653,00 €**
- Le dispositif d'accompagnateurs pour **476 850,00 €** (avenant 3)
- La mise en place de bus scolaires supplémentaire : **40 800,00 €** (avenant 6)
- La mise en place de bus scolaires supplémentaire : **41 100,00 €** (avenant 7)

- L'adaptation des services scolaires : **7 754,00 €** pour 2023 et **13 570,00 €** pour 2024 soit un total de **21 324,00 €** (avenant 8)
- Factures de solde pour un montant total de **1 300 012,74 €**

- **La délégation de service public de transport maritime**, avec ses 4 lignes. Selon la convention, ces dépenses contractuelles sont évaluées à **2 146 775,00 €** de **janvier à juin 2024** (hors révision).

Pour rappel, les montants des futures DSP du sud et maritimes sont comptabilisés au chapitre 011 compte tenu du changement lié au type de DSP passant de DSP dont la participation financière de MARTINIQUE TRANSPORT résultait d'une compensation entre les dépenses et les recettes à des DSP dites à forfait de charge basées uniquement sur le coût d'exploitation.

- **La Régie des Transports de Martinique (RTM)** qui assure l'exploitation des deux lignes du BHNS, réalise des missions transversales (régulation, supervision, contrôle, vente de titres, maintenance) et la gestion des réseaux centre et du nord pour le compte de Martinique Transport. La contribution allouée pour 2024 s'élève à **20 000 000,00 €** et fera l'objet de 12 acomptes mensuels égaux (hors révision). Ce montant peut être modifié au cours d'année, en fonction de l'évolution des dépenses de la RTM.

D'autres dépenses, autres que le transport, sont comptabilisées dans ce chapitre :

- Les redevances liées au droit d'utilisation de certains logiciels : **458 000,00 €**.

- Le remboursement de la garantie de recettes au titre de l'année 2021 : une dotation de **734 393,00 €** avait été accordée à MARTINIQUE TRANSPORT dans le cadre de la loi des finances initiale 2021. Ce dispositif visait à assurer le niveau de ressources fiscales entre 2017 et 2019. Au regard du dynamisme favorable des recettes de fonctionnement en 2021, MARTINIQUE TRANSPORT doit rembourser l'intégralité de l'acompte de **734 393,00 €** perçu en 2021.

● **Au chapitre 66 « charges financières »** on retrouve les intérêts liés à l'emprunt de **6 800 000,00 €** accordé par la Caisse d'épargne pour l'acquisition de bus pour les réseaux centre et nord. Le montant total s'élève à **311 025,00 €**.

De plus, des intérêts de **15 600,00 €** liés à la ligne de trésorerie ont été budgétés.

● **Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** sont comptabilisées les dépenses ayant un caractère exceptionnel au titre de l'année 2024. Les dépenses sont les suivantes :

- **La réalisation d'un appointement à l'Etang z'abricot** : la création d'une ligne de transport maritime entre la Pointe Simon et le port de plaisance de l'Etang z'abricot nécessite la participation financière de MARTINIQUE TRANSPORT à hauteur de **244 546,00 €**.

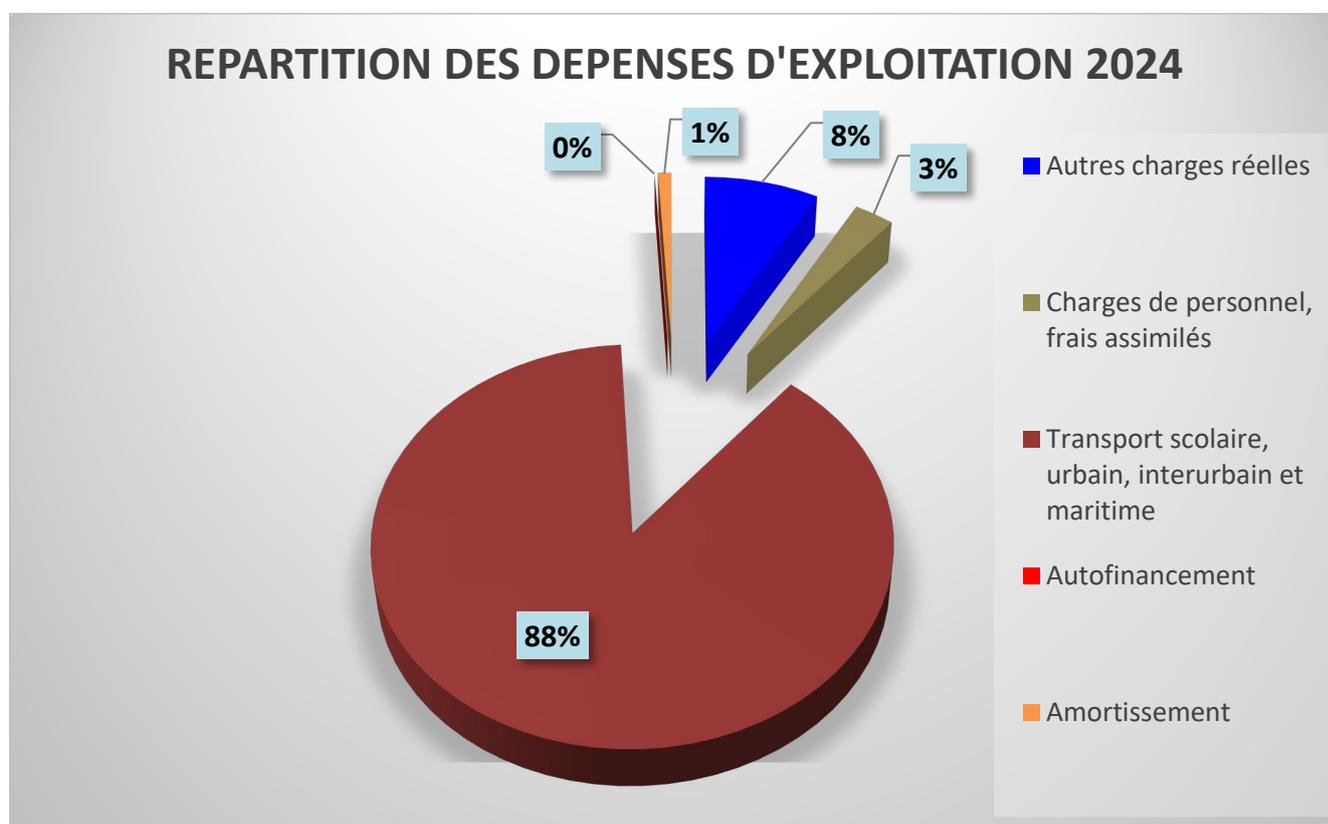
- **Les ruptures conventionnelles sur le réseau centre** : le conseil d'administration du 14 mars 2023 a validé le montant de **2 504 566,26 €** relatif au dispositif de la rupture conventionnelle dans le cadre des marchés du centre. La mise en place de ce dispositif s'appuie sur un plan

volontaire de départ de l'ensemble des salariés exerçant les activités professionnelles de conducteurs, d'administratifs et de techniciens dans toutes les entreprises titulaires de marchés de prestations de transport urbain du réseau centre.

Les autres dépenses de ce chapitre sont peu significatives :

- Les intérêts de retard et moratoires : **19 925,39 €**
- Remboursement des titres de transport modalités prévues par le règlement du transport scolaire : **20 000,00 €**
- Remboursement des charges patronales à une autre collectivité : **12 000,00 €**
- Annulation de titres de transport scolaire sur les exercices antérieurs à 2024 : **10 000,00 €**

● **Le chapitre 042** comptabilise les amortissements des biens acquis pour un montant de **1 524 467,00 €**.

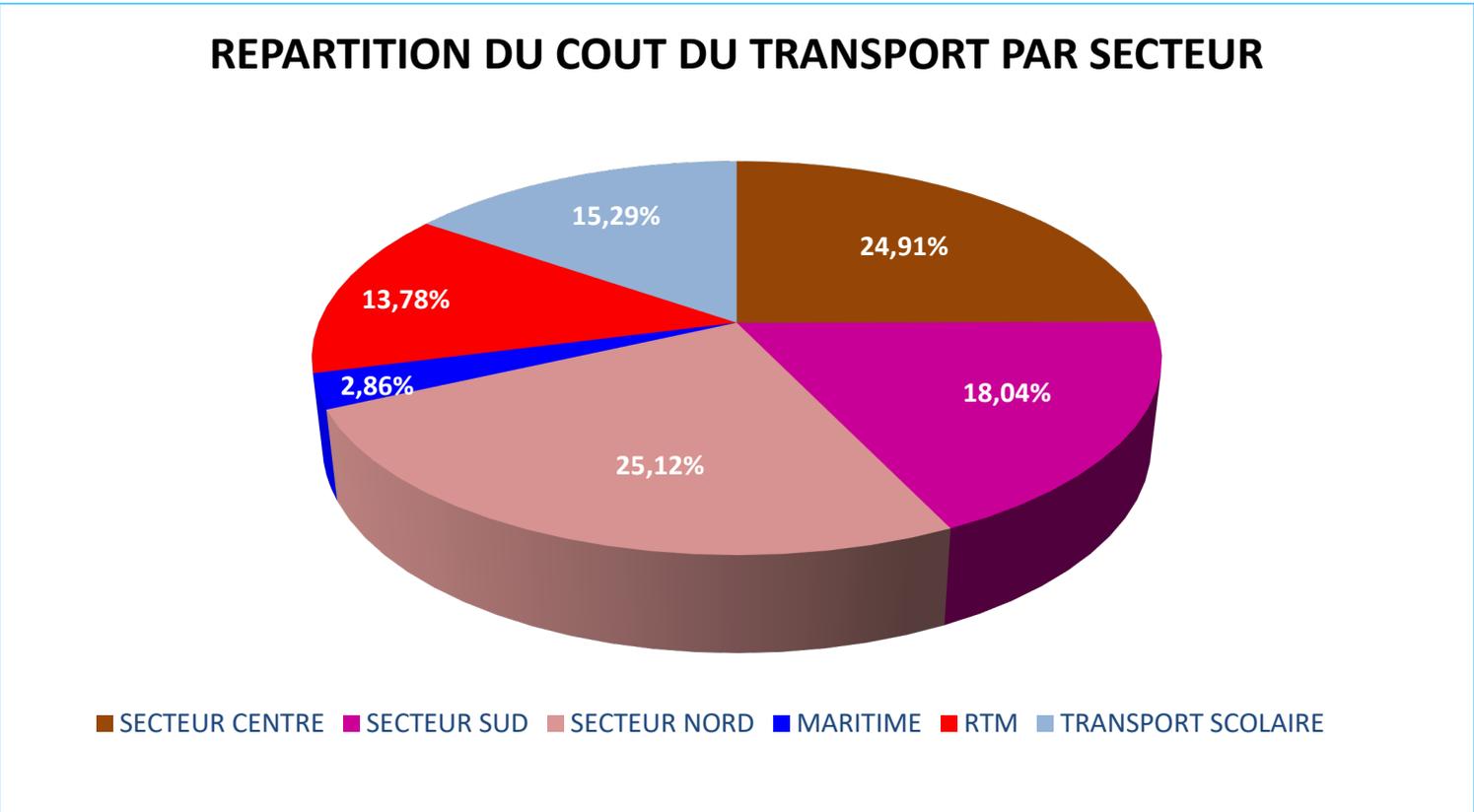
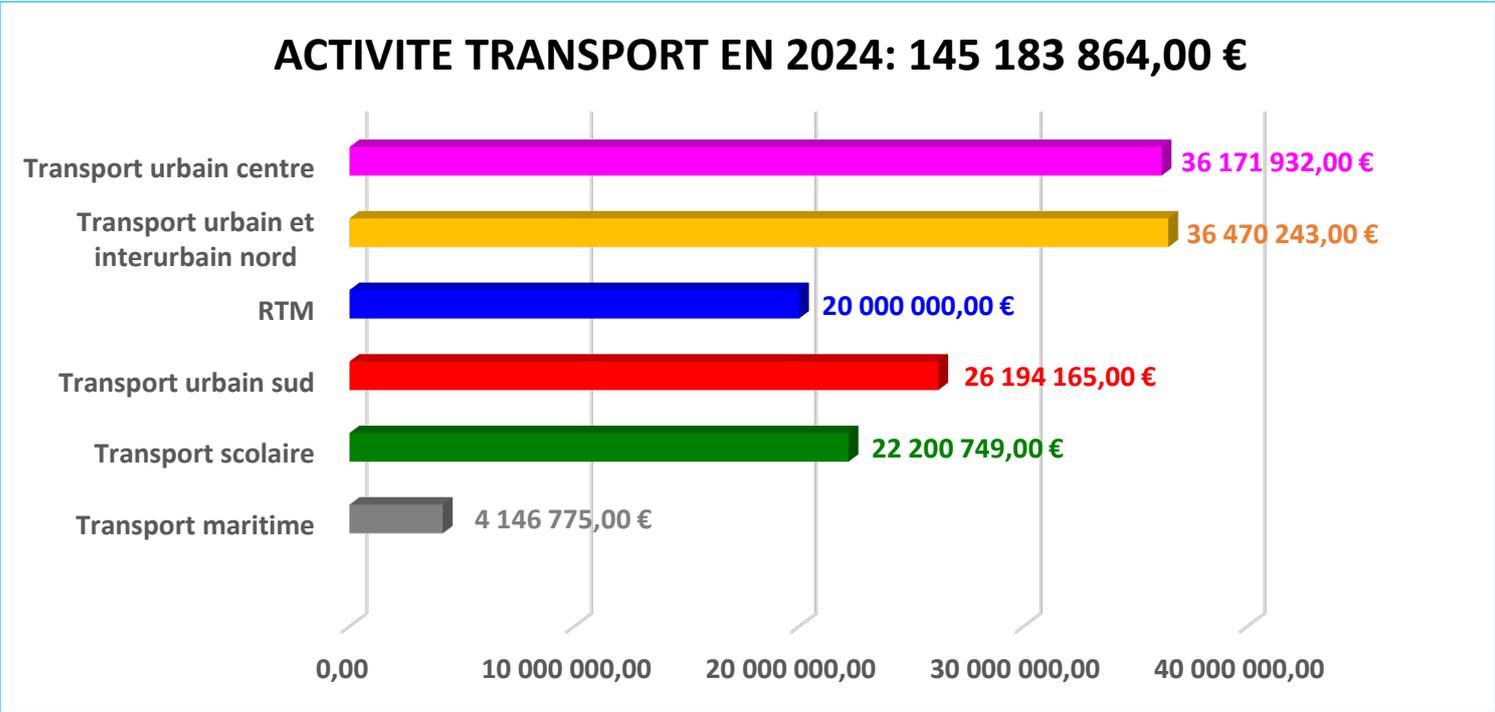


## SYNTHESE

**88 % des recettes réelles d'exploitation permettent le financement des transports scolaires, urbains, maritime et interurbains. En effet, les dépenses d'exploitation sont affectées en majeure partie aux dépenses relatives à l'activité transport. Elle représente un coût total estimé à 145 183 864,00 € (hors révision et rupture conventionnelle) soit une augmentation de 9,84 % par rapport aux dépenses réalisées en 2023 (132 173 756,20 €). Cette hausse s'explique par la mise en place d'un réseau structuré couvrant l'intégralité du territoire.**

Ainsi, MARTINIQUE TRANSPORT a sollicité une contribution de fonctionnement à la CTM à hauteur de 80 000 000,00 € pour honorer toutes les dépenses d’exploitation.

La répartition par type de transport et par zone géographique s’établit de la façon suivante :



La section d'exploitation ne dégage pas d'excédent permettant de financer la section d'investissement. Il n'y a donc pas de virement de la section d'exploitation au 023 « Virement à la section d'investissement » (dépenses d'exploitation) à la section d'investissement 021 « Virement de la section d'exploitation » (recettes d'investissement).

## IV/Budget d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissement pour l'année en cours qui seront financés principalement par la contribution de la CTM, les subventions d'investissement et l'excédent reporté de 2023.

## A/Les recettes d'investissement

La section d'investissement est financée par des restes à réaliser au 31 décembre 2023 et des propositions nouvelles.

Au niveau des **restes à réaliser** d'un montant total de **9 624 241,00 € (chapitres 13 et 16)**, on retrouve :

- Le solde de la subvention d'investissement 2023 de la CTM de **1 000 000,00 € (chapitre 13)**
- Les subventions accordées dans le cadre de l'acquisition de la solution SAEIV et le système billettique pour **1 824 241,00 € (chapitre 13)**
- L'emprunt de **6 800 000,00 €** accordé par la Caisse d'épargne pour l'acquisition de bus pour les réseaux centre et nord (**chapitre 16**)

Pour les **propositions nouvelles**, les dépenses d'investissement (**chapitres 13, 040 et 001**) sont prévues à hauteur de **18 835 350,00 €** et concernent :

- La contribution de la CTM pour **10 000 000,00 € (chapitre 13)**,
- Les amortissements des biens acquis de 2018 à 2023 pour **1 524 467,00 € (chapitre 040)**
- L'écriture comptable dans le cadre d'un remboursement d'une avance accordée dans le cadre du marché relatif à l'acquisition du matériel billettique : **1 210 904,52 € (chapitre 041)**
- L'excédent 2023 reporté de **6 099 978,48 € (chapitre 001)**

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)						
Chapitres	Libellés	BP 2023+DM	Restes à réaliser 2023 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2024 (A+B)	Variation 2024/2023
13	Subventions d'investissement	12 024 400,00	2 824 241,00	10 000 000,00	12 824 241,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	6 800 000,00	6 800 000,00	0,00	6 800 000,00	0,00%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>18 824 400,00</b>	<b>9 624 241,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>19 624 241,00</b>	<b>4,25%</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	-
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 703 291,00	0,00	1 524 467,00	1 524 467,00	-10,50%
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	1 210 904,52	1 210 904,52	-
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 703 291,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 735 371,52</b>	<b>2 735 371,52</b>	<b>60,59%</b>
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	9 974 508,47	0,00	6 099 978,48	6 099 978,48	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>30 502 199,47</b>	<b>9 624 241,00</b>	<b>18 835 350,00</b>	<b>28 459 591,00</b>	<b>-6,70%</b>

## B/Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget 2024 sont constituées des restes à réaliser au 31 décembre 2023 et des propositions nouvelles pour le programme d'investissement 2024.

Au niveau des **restes à réaliser** d'un montant total de **14 282 768,14 €**, on retrouve :

- L'acquisition de divers logiciels et licences pour **290 922,55 € (chapitre 20)**
- L'acquisition de bus pour les réseaux centre et nord : **9 533 789,50 € (chapitre 21)**
- L'acquisition d'équipements informatiques : **4 449 565,77 € (chapitre 21)**
- Le mobilier : **7 544,50 € (chapitre 21)**
- Autres équipements : **945,82 € (chapitre 21)**

Pour les **propositions nouvelles**, les dépenses d'investissement (**chapitres 16,20, 21 et 23**) sont prévues à hauteur de **14 176 822,86 €** concernent principalement :

► **Licences et logiciels : 50 000,00 (chapitre 20)**

Il s'agit de l'acquisition de licences et logiciel pour le fonctionnement de l'établissement.

► **Matériel roulant : 700 000,00 € (chapitre 21)**

- L'acquisition d'un bus à hydrogène de 10m aux fins d'expérimentation sur les réseaux pour un montant de **700 000,00 €**

► **Modernisation du transport urbain/maritime :2 500 000,00 € (chapitre 21)**

- L'acquisition des équipements billettiques et SAEIV afin d'améliorer l'exploitation des différents réseaux : **2 500 000,00 €**

► **Aménagement du territoire : 1 072 868,34 € (chapitre 21)**

- La mise en place des poteaux d'arrêt et des mobiliers urbains sur une partie du territoire pour un montant de **500 000,00 €**

- Les mobiliers urbains et signalétiques, équipements divers dans les pôles d'échange et les gares : **572 868,34 €**

► **Amélioration fonctionnement de l'établissement (chapitre 21) : 247 000,00 €**

- L'acquisition de matériels informatiques pour le fonctionnement de l'établissement **227 000,00 €**

- Les acquisitions diverses relatives à l'aménagement des locaux de Martinique Transport (mobiliers...) pour **20 000,00€**.

► **Assise foncière : 250 000,00 € (chapitre 21)**

- Terrains nus au lotissement la trompeuse, sous réserve de leur libération, pour le stationnement des véhicules du réseau centre : **250 000,00 €**

► **Dettes : 8 146 050,00 € (chapitre 16 et 23)**

- Le remboursement du prêt de **6 800 000,00 €** obtenu pour l'acquisition de 23 véhicules en 2023. Le capital de la dette s'élève à **716 050,00 € (chapitre 16)**

- Les échéances du contrat PPP pour **7 430 000,00 €** concernant les loyers d'investissement (**chapitre 23**)

► **Ecriture comptable (chapitre 041) : 1 210 904,52 €**

- L'écriture comptable dans le cadre d'un remboursement d'une avance accordée dans le cadre du marché relatif à l'acquisition du matériel billettique : **1 210 904,52 € (chapitre 041)**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)						
Chapitres	Libellés	BP 2023+DM	Restes à réaliser 2023 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2024 (A+B)	Variation 2024/2023
16	Emprunts et dettes assimilés	2 741 495,00	0,00	716 050,00	716 050,00	-73,88%
20	Immobilisations incorporelles	935 040,82	290 922,55	50 000,00	340 922,55	-63,54%
21	Immobilisations corporelles	16 675 892,10	13 991 845,59	4 769 868,34	18 761 713,93	12,51%
23	Immobilisations en cours	10 125 771,55	0,00	7 430 000,00	7 430 000,00	-26,62%
27	Autres immobilisations financières	24 000,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>30 502 199,47</b>	<b>14 282 768,14</b>	<b>12 965 918,34</b>	<b>27 248 686,48</b>	<b>-10,67%</b>
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	1 210 904,52	1 210 904,52	-
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 210 904,52</b>	<b>1 210 904,52</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>30 502 199,47</b>	<b>14 282 768,14</b>	<b>14 176 822,86</b>	<b>28 459 591,00</b>	<b>-6,70%</b>

## SYNTHESE

Les contraintes budgétaires actuelles ne permettent pas d'intégrer la totalité du programme d'actions présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Néanmoins, ces projets inscrits au budget 2024 permettront d'améliorer d'une part le service rendu aux usagers et d'autre part de renforcer le suivi de l'exécution des différents services.

Pour atteindre ce niveau de performance, MARTINIQUE TRANSPORT a sollicité une contribution de la CTM à hauteur de 10 000 000,00 € pour les dépenses d'investissement.

## V/Dettes

### A/L'emprunt

Les échéances prévisionnelles de remboursement du prêt de **6 800 000,00 €** obtenu pour l'acquisition de 23 véhicules s'énoncent comme suit :

Dette	Caisse d'épargne
<b>Montant initial</b>	<b>6 800 000,00 €</b>
Durée du prêt	8 ans
Profil d'amortissement	Trimestriel
Taux d'intérêt	4,760%
<b>Capital restant dû au 01/01/2024</b>	<b>6 800 000,00 €</b>
Remboursement du capital de la dette en 2024	716 049,53 €
Intérêt en 2024	311 024,51 €
<b>Capital restant dû au 31/12/2024</b>	<b>6 083 950,47 €</b>

A cela, s'ajoute le loyer payé à BPCE OCEOR LEASE REUNION pour le système billettique déployé sur le secteur centre pour un coût d'achat de **1 913 954,05 €**. Pour l'année 2024, le remboursement s'élève à **116 092,52 €** soit un loyer mensuel de **29 023,13 €**. Ce contrat sera clôturé au 25 avril 2024.

## B/Le contrat PPP

Les loyers versés trimestriellement dans le cadre du contrat PPP impactent la section d'exploitation et la section d'investissement pour un montant total de **8 850 000,00 €** réparti de la façon suivante :

- Les loyers de fonctionnement sont comptabilisés à l'article 6516 « Maintenance » pour une enveloppe de **1 420 000,00 €** en tenant compte des révisions qui seront définitivement connues au mois d'octobre 2024.
- Les loyers d'investissement sont pris en compte à l'article 235 « Part investissement PPP » pour un budget de **7 430 000,00 €** versés aux prêteurs (Agence Française de Développement-AFD et Caisse des Dépôts et Consignations-CDC) et à la société Caraïbus.

## VI/Gestion pluriannuelle des dépenses

### A/Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

L'AP/CP est un instrument de pilotage financier permettant la gestion pluriannuelle de l'investissement. Ainsi, le coût financier de l'investissement est étalé sur plusieurs années permettant une vision globale et un suivi rigoureux de la politique d'investissement en limitant les crédits budgétaires pour chaque année de réalisation du projet.

S'agissant des dépenses d'investissement de MARTINIQUE TRANSPORT, la réalisation du projet « **Equipements SAEIV et billettique** » nécessite un coût financier important et ne peut être supporté par un seul exercice budgétaire. Pour cela, il est proposé au conseil d'administration d'inscrire cette dépense d'investissement en AP/CP selon les caractéristiques suivantes :

#### AP/CP 2024-01 : Equipements SAEIV et billettique

AP	CP 2024	CP 2025	Moyens de financement
4 650 000,00 €	2 500 000,00 €	2 150 000,00 €	- Subvention européenne : 1 824 241,00 € - Autofinancement : 2 825 759,00 €

Les caractéristiques de cette autorisation de programme, spécifique à cette opération, pourront être révisées en fonction de l'évolution de la réalisation du projet.

### B/Autorisation d'engagement et crédit de paiement (AE/CP)

L'AE/CP est un instrument de pilotage financier permettant la gestion pluriannuelle des dépenses de fonctionnement. Ainsi, le coût financier est échelonné sur plusieurs exercices budgétaires.

Au niveau des dépenses d'exploitation de MARTINIQUE TRANSPORT, le coût du transport des enfants en situation de handicap est défini pour une année scolaire alors que le budget est calqué sur l'année civile. Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration d'inscrire les charges afférentes à ce type de transport en AE/CP pour l'année scolaire 2024/2025 (septembre 2024 à juin 2025) selon la répartition suivante :

**AE/CP 2024-01 : Transport scolaire des enfants en situation de handicap année scolaire  
2024/2025**

AE	CP 2024	CP 2025
3 900 000,00 €	1 500 000,00 €	2 400 000,00 €

Les caractéristiques de cette autorisation d'engagement, qui sera calquée sur une année scolaire, pourront être révisées en fonction de l'évolution des besoins.

## VII/Analyse des principaux ratios

Les ratios financiers permettent d'apprécier la situation financière d'une collectivité. Ils mettent en évidence les forces et les faiblesses d'une structure.

### **Dépenses de personnel/ dépenses réelles d'exploitation : 2,84 %**

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées, elles représentent que 2,84 % des dépenses réelles d'exploitation.

### **Dépenses transports / dépenses réelles d'exploitation : 89,05 %**

90 % des dépenses réelles d'exploitation sont consacrées aux dépenses afférentes à l'activité transport sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du premier poste de dépense du budget de MARTINIQUE TRANSPORT.

### **Contribution des membres en exploitation/ recettes réelles d'exploitation : 51,10 %**

La contribution des membres constitue la ressource financière la plus importante qui permet de faire face aux dépenses de fonctionnement.

### **Ressources financières propres d'exploitation/ recettes réelles d'exploitation : 48,89 %**

Les ressources financières propres d'exploitation, composées du versement mobilité, de la taxe sur les carburants et des recettes relatives aux ventes de titres de transport, représentent 48,89 % des recettes réelles d'exploitation. Martinique Transport n'est pas suffisamment autonome financièrement pour mener à bien l'activité transport sur le territoire. Les contributions des membres demeurent essentielles pour assurer la gestion du transport.

### **Fiscalité/ recettes réelles d'exploitation : 39,21 %**

Bien que ne pouvant suffire à la réalisation de son activité principale, le financement du transport public, les recettes fiscales (versement mobilité et la taxe sur les carburants) demeurent néanmoins importantes et constituent la deuxième ressource financière de l'établissement.

## **Encours de la dette/recettes réelles d'exploitation : 4,21 %**

Ce ratio également appelé « ratio de surendettement » permet de mesurer le poids de la dette (uniquement l'emprunt) par rapport à la richesse de la collectivité.

## **En conclusion,**

Martinique Transport continue de mener toutes les investigations nécessaires afin de performer le réseau. Ces actions sont axées sur l'optimisation des réseaux, l'augmentation de la capacité globale de transport avec l'acquisition des véhicules dans le but d'offrir un meilleur service, le choix du mode de gestion le plus adapté en fonction du secteur.

Il vous est proposé un vote du budget par nature avec la possibilité pour l'ordonnateur de faire des virements d'article à article au sein d'un même chapitre.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration, de délibérer sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2024.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET 20007535600010</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF LOCAL MARTINIQUE TRANSPORT</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAYEUR TERRITORIAL DE MARTINIQUE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 43 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (2)

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

### III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	53
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>EXPLOITATION</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	163 799 107,71	161 449 000,22
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	757 253,29	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 107 360,78
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>164 556 361,00</b>	<b>164 556 361,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	14 176 822,86	12 735 371,52
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	14 282 768,14	9 624 241,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 6 099 978,48
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>28 459 591,00</b>	<b>28 459 591,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>193 015 952,00</b>	<b>193 015 952,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	89 236 190,74	757 253,29	117 957 566,00	117 957 566,00	118 714 819,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 627 384,75	0,00	4 626 074,00	4 626 074,00	4 626 074,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	52 974 950,51	0,00	36 553 338,06	36 553 338,06	36 553 338,06
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>146 838 526,00</b>	<b>757 253,29</b>	<b>159 136 978,06</b>	<b>159 136 978,06</b>	<b>159 894 231,35</b>
66	Charges financières	33 913,00	0,00	326 625,00	326 625,00	326 625,00
67	Charges exceptionnelles	422 939,00	0,00	2 811 037,65	2 811 037,65	2 811 037,65
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>147 295 378,00</b>	<b>757 253,29</b>	<b>162 274 640,71</b>	<b>162 274 640,71</b>	<b>163 031 894,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 703 291,00		1 524 467,00	1 524 467,00	1 524 467,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 703 291,00</b>		<b>1 524 467,00</b>	<b>1 524 467,00</b>	<b>1 524 467,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>148 998 669,00</b>	<b>757 253,29</b>	<b>163 799 107,71</b>	<b>163 799 107,71</b>	<b>164 556 361,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>164 556 361,00</b>
---	-----------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 400 000,00	0,00	15 629 000,00	15 629 000,00	15 629 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	53 595 000,00	0,00	56 000 000,00	56 000 000,00	56 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	77 500 000,00	0,00	82 500 000,00	82 500 000,00	82 500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	11 100 500,00	0,00	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>143 595 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>161 429 000,00</b>	<b>161 429 000,00</b>	<b>161 429 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 289 229,86	0,00	20 000,22	20 000,22	20 000,22
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>144 884 729,86</b>	<b>0,00</b>	<b>161 449 000,22</b>	<b>161 449 000,22</b>	<b>161 449 000,22</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>144 884 729,86</b>	<b>0,00</b>	<b>161 449 000,22</b>	<b>161 449 000,22</b>	<b>161 449 000,22</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>3 107 360,78</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>164 556 361,00</b>
---	-----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>1 524 467,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	935 040,82	290 922,55	50 000,00	50 000,00	340 922,55
21	Immobilisations corporelles	16 675 892,10	13 991 845,59	4 769 868,34	4 769 868,34	18 761 713,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 125 771,55	0,00	7 430 000,00	7 430 000,00	7 430 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>27 736 704,47</b>	<b>14 282 768,14</b>	<b>12 249 868,34</b>	<b>12 249 868,34</b>	<b>26 532 636,48</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 741 495,00	0,00	716 050,00	716 050,00	716 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 765 495,00</b>	<b>0,00</b>	<b>716 050,00</b>	<b>716 050,00</b>	<b>716 050,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>30 502 199,47</b>	<b>14 282 768,14</b>	<b>12 965 918,34</b>	<b>12 965 918,34</b>	<b>27 248 686,48</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		1 210 904,52	1 210 904,52	1 210 904,52
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>1 210 904,52</b>	<b>1 210 904,52</b>	<b>1 210 904,52</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>30 502 199,47</b>	<b>14 282 768,14</b>	<b>14 176 822,86</b>	<b>14 176 822,86</b>	<b>28 459 591,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>28 459 591,00</b>
---	----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	12 024 400,00	2 824 241,00	10 000 000,00	10 000 000,00	12 824 241,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 800 000,00	6 800 000,00	0,00	0,00	6 800 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>18 824 400,00</b>	<b>9 624 241,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>19 624 241,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>18 824 400,00</b>	<b>9 624 241,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>19 624 241,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

MARTINIQUE TRANSPORT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 703 291,00		1 524 467,00	1 524 467,00	1 524 467,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		1 210 904,52	1 210 904,52	1 210 904,52
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 703 291,00</b>		<b>2 735 371,52</b>	<b>2 735 371,52</b>	<b>2 735 371,52</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 527 691,00</b>	<b>9 624 241,00</b>	<b>12 735 371,52</b>	<b>12 735 371,52</b>	<b>22 359 612,52</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>6 099 978,48</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>28 459 591,00</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>1 524 467,00</b>
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	118 714 819,29		118 714 819,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 626 074,00		4 626 074,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	36 553 338,06		36 553 338,06
66	Charges financières	326 625,00	0,00	326 625,00
67	Charges exceptionnelles	2 811 037,65	0,00	2 811 037,65
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 524 467,00	1 524 467,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>163 031 894,00</b>	<b>1 524 467,00</b>	<b>164 556 361,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>164 556 361,00</b>
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	716 050,00	0,00	716 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	340 922,55	0,00	340 922,55
21	Immobilisations corporelles (6)	18 761 713,93	0,00	18 761 713,93
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 430 000,00	1 210 904,52	8 640 904,52
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>27 248 686,48</b>	<b>1 210 904,52</b>	<b>28 459 591,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>28 459 591,00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 629 000,00		15 629 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	56 000 000,00		56 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	82 500 000,00		82 500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	7 300 000,00		7 300 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,22	0,00	20 000,22
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>161 449 000,22</b>	<b>0,00</b>	<b>161 449 000,22</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>3 107 360,78</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>164 556 361,00</b>
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	12 824 241,00	0,00	12 824 241,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 800 000,00	0,00	6 800 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 210 904,52	1 210 904,52
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 524 467,00	1 524 467,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>19 624 241,00</b>	<b>2 735 371,52</b>	<b>22 359 612,52</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>6 099 978,48</b>
--	---------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>28 459 591,00</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>89 236 190,74</b>	<b>117 957 566,00</b>	<b>117 957 566,00</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	183 287,44	115 000,00	115 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	26 000,00	12 950,00	12 950,00
6064	Fournitures administratives	10 246,51	15 000,00	15 000,00
6066	Carburants	62 500,00	28 000,00	28 000,00
6068	Autres matières et fournitures	8 936,34	23 433,00	23 433,00
611	Sous-traitance générale	81 574 556,00	109 842 926,06	109 842 926,06
6132	Locations immobilières	618 694,43	666 500,00	666 500,00
6135	Locations mobilières	1 315 404,16	1 148 607,96	1 148 607,96
614	Charges locatives et de copropriété	5 020,94	10 000,00	10 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	749,74	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 717,47	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 521 672,00	2 765 902,70	2 765 902,70
6161	Multirisques	79 000,00	145 800,00	145 800,00
6168	Autres	16 000,00	16 000,00	16 000,00
618	Divers	447 178,04	170 800,00	170 800,00
6226	Honoraires	888 555,08	1 487 427,35	1 487 427,35
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 999,26	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 694,43	10 000,00	10 000,00
6237	Publications	25 323,68	30 000,00	30 000,00
6238	Divers	84 500,00	78 600,00	78 600,00
6241	Transports sur achats	300 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs personnel	12 000,00	15 000,00	15 000,00
6251	Voyages et déplacements	167,00	0,00	0,00
6256	Missions	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6257	Réceptions	19 400,00	13 700,00	13 700,00
6261	Frais d'affranchissement	12 465,23	16 000,00	16 000,00
6262	Frais de télécommunications	191 000,00	181 000,00	181 000,00
627	Services bancaires et assimilés	38 003,97	20 000,00	20 000,00
6282	Frais de gardiennage	10 000,00	17 840,00	17 840,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	474 921,70	445 000,00	445 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	282,32	0,00	0,00
6288	Autres	246 915,00	657 078,93	657 078,93
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	45 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>4 627 384,75</b>	<b>4 626 074,00</b>	<b>4 626 074,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	171 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	45 071,58	37 160,00	37 160,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 146 387,96	2 838 413,00	2 838 413,00
6413	Primes et gratifications	32 801,00	32 801,00	32 801,00
6414	Indemnités et avantages divers	1 179 776,52	1 006 110,00	1 006 110,00
6415	Supplément familial	15 166,79	12 250,00	12 250,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	555 425,91	329 810,00	329 810,00
6452	Cotisations aux mutuelles	12 097,66	280,00	280,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	271 272,60	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	7 170,75	0,00	0,00
6458	Cotisations* autres organismes sociaux	46 317,08	32 330,00	32 330,00
6478	Autres charges sociales diverses	120 000,00	179 920,00	179 920,00
648	Autres charges de personnel	24 896,90	157 000,00	157 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>52 974 950,51</b>	<b>36 553 338,06</b>	<b>36 553 338,06</b>
6512	Droits d'utilisat* - informatique nuage	0,00	458 000,00	458 000,00
65737	Subv. exploitat* autres EPL	23 367 938,76	20 000 002,00	20 000 002,00
6574	Subv. exploitat* personne droit privé	29 607 009,25	15 340 940,06	15 340 940,06
658	Charges diverses de gestion courante	2,50	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	754 396,00	754 396,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b>		<b>146 838 526,00</b>	<b>159 136 978,06</b>	<b>159 136 978,06</b>
<b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>				
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>33 913,00</b>	<b>326 625,00</b>	<b>326 625,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	23 218,52	311 025,00	311 025,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	10 694,48	15 600,00	15 600,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>422 939,00</b>	<b>2 811 037,65</b>	<b>2 811 037,65</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	115 000,00	19 925,39	19 925,39
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	297 939,00	2 781 112,26	2 781 112,26
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

MARTINIQUE TRANSPORT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e + f		147 295 378,00	162 274 640,71	162 274 640,71
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 703 291,00	1 524 467,00	1 524 467,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 703 291,00	1 524 467,00	1 524 467,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		1 703 291,00	1 524 467,00	1 524 467,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		1 703 291,00	1 524 467,00	1 524 467,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		148 998 669,00	163 799 107,71	163 799 107,71

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>757 253,29</b>
-----------------------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>164 556 361,00</b>
---	-----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 400 000,00	15 629 000,00	15 629 000,00
7061	Transport de voyageur	1 400 000,00	15 629 000,00	15 629 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	53 595 000,00	56 000 000,00	56 000 000,00
734	Versement de mobilité	53 595 000,00	56 000 000,00	56 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	77 500 000,00	82 500 000,00	82 500 000,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	77 500 000,00	82 500 000,00	82 500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	11 100 500,00	7 300 000,00	7 300 000,00
7588	Autres	11 100 500,00	7 300 000,00	7 300 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		<b>143 595 500,00</b>	<b>161 429 000,00</b>	<b>161 429 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 289 229,86	20 000,22	20 000,22
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 289 229,86	20 000,22	20 000,22
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		<b>144 884 729,86</b>	<b>161 449 000,22</b>	<b>161 449 000,22</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>144 884 729,86</b>	<b>161 449 000,22</b>	<b>161 449 000,22</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>3 107 360,78</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>164 556 361,00</b>
---	-----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>935 040,82</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
2051	Concessions et droits assimilés	935 040,82	50 000,00	50 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>16 675 892,10</b>	<b>4 769 868,34</b>	<b>4 769 868,34</b>
2111	Terrains nus	0,00	250 000,00	250 000,00
2135	Installations générales, agencements	1 156 400,00	1 069 868,81	1 069 868,81
2181	Installat° générales, agencements	91 711,86	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	9 679 000,00	700 000,00	700 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 729 780,24	2 727 000,00	2 727 000,00
2184	Mobilier	13 000,00	20 000,00	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	2 999,53	2 999,53
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>10 125 771,55</b>	<b>7 430 000,00</b>	<b>7 430 000,00</b>
235	Part invest. marchés de partenariat	8 881 267,55	7 430 000,00	7 430 000,00
237	Avances commandes immo. corpo.	33 600,24	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	1 210 903,76	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>27 736 704,47</b>	<b>12 249 868,34</b>	<b>12 249 868,34</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>2 741 495,00</b>	<b>716 050,00</b>	<b>716 050,00</b>
1641	Emprunts en euros	2 741 495,00	716 050,00	716 050,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>24 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	24 000,00	0,00	0,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 765 495,00</b>	<b>716 050,00</b>	<b>716 050,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>30 502 199,47</b>	<b>12 965 918,34</b>	<b>12 965 918,34</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 210 904,52</b>	<b>1 210 904,52</b>
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	1 210 904,52	1 210 904,52
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>1 210 904,52</b>	<b>1 210 904,52</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>30 502 199,47</b>	<b>14 176 822,86</b>	<b>14 176 822,86</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>14 282 768,14</b>
-----------------------------------	----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>28 459 591,00</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>12 024 400,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>
1312	Subv. équipt Régions	12 024 400,00	10 000 000,00	10 000 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>6 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	6 800 000,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>18 824 400,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>18 824 400,00</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>10 000 000,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>1 703 291,00</b>	<b>1 524 467,00</b>	<b>1 524 467,00</b>
2805	Licences, logiciels, droits similaires	666 335,00	398 146,00	398 146,00
28135	Installations générales, agencements, ..	12 799,00	13 289,00	13 289,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	9 400,00	9 400,00
28182	Matériel de transport	724 341,00	724 341,00	724 341,00
28183	Matériel de bureau et informatique	55 617,00	134 968,00	134 968,00
28184	Mobilier	16 328,00	16 904,00	16 904,00
28188	Autres	227 871,00	227 419,00	227 419,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 703 291,00</b>	<b>1 524 467,00</b>	<b>1 524 467,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 210 904,52</b>	<b>1 210 904,52</b>
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	1 210 904,52	1 210 904,52
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 703 291,00</b>	<b>2 735 371,52</b>	<b>2 735 371,52</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>20 527 691,00</b>	<b>12 735 371,52</b>	<b>12 735 371,52</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>9 624 241,00</b>
----------------------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>6 099 978,48</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>28 459 591,00</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**IV**

**A1.1**

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A1.2**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

## MARTINIQUE TRANSPORT - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

IV  
A1.2

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

IV  
A1.3

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

## A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (-cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
			Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture						Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/688	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
<b>Total</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES***(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 600.00 €	2018-03-13

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	AGEN. ET AMENA. DES BATIMENTS 2135	15	13/03/2018
L	ABRIS 2135	10	13/03/2018
L	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES 2183	3	13/03/2018
L	BATIMENT LEGER 2135	10	13/03/2018
L	BATIMENT LEGER 2181	10	13/03/2018
L	BUS 2182	15	13/03/2018
L	CAMION 2182	15	13/03/2018
L	CLIMATISEUR 2181	10	13/03/2018
L	COFFRE FORT 2188	20	13/03/2018
L	ECRAN 2183	3	13/03/2018
L	INSTALLATION ELECTRIQUE 2135	15	13/03/2018
L	IMPRIMANTE 2183	3	13/03/2018
L	INSTALLATION TELEPHONIQUE 2135	15	13/03/2018
L	LOGICIELS ET LICENCES 2051	2	13/03/2018
L	MATERIEL CLASSIQUE 2188	6	13/03/2018
L	MOBILE 2183	5	13/03/2018
L	MOBILIER 2184	10	13/03/2018
L	ONDULEUR 2183	3	13/03/2018
L	ORDINATEUR 2183	3	13/03/2018
L	TABLETTE 2183	3	13/03/2018
L	TELEPHONIE FIXE 2183	3	13/03/2018
L	VEHICULE INDUSTRIEL 2182	15	13/03/2018
L	VEHICULE LEGER 2182	15	13/03/2018
L	VIDEO PROJECTEUR 2183	3	13/03/2018

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	6 099 978,48	6 099 978,48
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-4 658 527,14	-4 658 527,14
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 441 451,34	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 441 451,34	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 441 451,34	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	716 050,00	716 050,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	1 524 467,00	1 524 467,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	808 417,00	808 417,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>716 050,00</b>	<b>716 050,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>716 050,00</b>	<b>716 050,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	716 050,00	716 050,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.1.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT</b> <b>COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>A5.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A5.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>		
<b>ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT</b>		<b>B1.5</b>

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5)	Part financement III	
<b>Marchés de partenariat (1)</b>												
							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)</b>												
							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2024-01 Equipement SAEIV et billettique	0,00	4 650 000,00	4 650 000,00	0,00	2 500 000,00	2 150 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2024-01 Transport des enfants en situation de handicap	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	0,00	1 500 000,00	2 400 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

## IV – ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois permanents créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2\* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6\* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).  
 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.  
 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT</b> <b>EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
01/11/2015 - Contribution financière forfaitaire	Compagnie Martiniquaise de Navigation	Exploitation du service public de transport maritime	SAS	2 146 775,00
01/01/2016 - Contribution forfaitaire d'équilibre	Unité sud	Gestion et l'exploitation du transport urbain et scolaire sur le territoire sud	SAS	13 194 165,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Autres</b>				
01/08/2020 - Rémunération	Régie des Transports de Martinique	Exploitation du service de transport public	EPIC	20 000 000,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024  
C1.1-ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES		1	0	1	0	0	0
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES		2	0	2	0	0	0
COLLABORATEUR DE CABINET		1	0	1	0	0	0
<b>FLIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>74</b>	<b>0</b>	<b>74</b>	<b>29</b>	<b>11</b>	<b>40</b>
Administrateur	A+	1	0	1	0	0	0
<b>TOTAL ADMINISTRATEUR TERRITORIAL</b>	<b>A+</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Attaché hors classe	A	2	0	2	1	0	1
Directeur territorial (en voie d'extinction)	A	1	0	1	0	0	0
Attaché principal	A	5	0	5	4	0	4
Attaché	A	13	0	13	5	2	7
<b>TOTAL ATTACHE TERRITORIAL</b>		<b>21</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>12</b>
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	0	2	0	0	0
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	4	0	4	0	0	0
Rédacteur	B	10	0	10	1	7	8
<b>TOTAL REDACTEUR TERRITORIAL</b>		<b>16</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	6	0	6	1	0	1
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	12	0	12	10	0	10
Adjoint administratif	C	18	0	18	7	2	9
<b>TOTAL ADJOINT ADMINISTRATIF</b>		<b>36</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>20</b>
<b>TECHNIQUE (3)</b>		<b>53</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>26</b>
Ingénieur en Chef	A+	1	0	1	0	0	0
<b>TOTAL INGENIEUR EN CHEF</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ingénieur Hors Classe	A	2	0	2	1	0	1
Ingénieur Principal	A	2	0	2	0	0	0
Ingénieur	A	3	0	3	1	1	2
<b>TOTAL INGENIEUR</b>		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	0	3	2	0	2
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	4	0	4	2	0	2
Technicien	B	10	0	10	4	2	6
<b>TOTAL TECHNICIEN</b>		<b>17</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise	C	3	0	3	2	0	2
<b>TOTAL AGENT DE MAITRISE</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0	2	1	0	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	12	0	12	5	0	5
Adjoint technique	C	10	0	10	3	1	4
<b>TOTAL ADJOINT TECHNIQUE</b>		<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>131</b>	<b>0</b>	<b>131</b>	<b>51</b>	<b>15</b>	<b>66</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année. Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

MARTINIQUE TRANSPORT-BUDGET PRINCIPAL-BP-2024

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS-ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024</b>	<b>C1.1</b>

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2024	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	
<i>Agents occupant un emploi permanent</i>						
DIRECTEUR TRANSPORT SCOLAIRE	A	ADMINISTRATIF	580	art. 332-8-2°	CDI	
CHARGE DE LA GESTION RESEAU URBAIN ET MOBILITE	A	ADMINISTRATIF	395	art. 332-8-2°	CDD	
CONTROLEUR DE GESTION	B	ADMINISTRATIF	374	art. 332-8-2°	CDD	
CHARGE DE MISSION PROJET RH	B	ADMINISTRATIF	401	art. 332-8-2°	CDD	
CHARGE DE GESTION RH	B	ADMINISTRATIF	373	art. 332-8-2°	CDD	
CHARGE DE LA GESTION RESEAU URBAIN	B	ADMINISTRATIF	373	art. 332-8-2°	CDD	
CHARGE DE LA PLANIFICATION PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS	B	ADMINISTRATIF	373	art. 332-8-2°	CDD	
RESPONSABLE SECTEUR NORD DTSCO	B	ADMINISTRATIF	374	art. 332-8-2°	CDD	
AGENT COMPTABLE ET FINANCIER	C	ADMINISTRATIF	366	art. 332-8-2°	CDD	
ASSISTANTE DE DIRECTION DAF/DAJMP	C	ADMINISTRATIF	366	art. 332-8-2°	CDD	
DSI	A	TECHNIQUE	615	art. 332-8-2°	CDI	
TECHNICIEN TOPOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE	B	TECHNIQUE	373	art. 332-8-2°	CDI	
TECHNICIEN TOPOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE	B	TECHNIQUE	373	art. 332-8-2°	CDD	
CONTROLEUR DU TRANSPORT	C	TECHNIQUE	<b>366</b>	art. 332-8-2°	CDD	
<i>Agents occupant un emploi non permanent</i>						
ASSISTANTE RH	C	ADMINISTRATIF	366	art. 332-23-1°	CDD	

MARTINIQUE TRANSPORT-BUDGET PRINCIPAL-BP 2024

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024</b>	<b>C1.2</b>

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024 (suite)

APPRENTIS AU 01/01/2023	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros Nets	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Apprenti(e) DAF				1 045,84 €	Décret 92-1258 30/11/1992	CDD
Apprenti DGS				1 697,49 €	Décret 92-1258 30/11/1992	CDD
Apprenti DSI				1 697,49 €	Décret 92-1258 30/11/1992	CDD
Apprenti DIRCOM				1 697,49 €	Décret 92-1258 30/11/1992	CDD
Apprenti DIRCOM				1 222,54 €	Décret 92-1258 30/11/1992	CDD

TOTAL GENERAL	7 360,85 €
---------------	------------

MARTINIQUE TRANSPORT-BUDGET PRINCIPAL-BP 2024

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS

A1.2

A1.2 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS

Numéro de contrat	Répartition par prêteur	Objet de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Année de mobilisation	Périodicité des remboursements	Taux fixe	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/2024 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
										Intérêts	Capital
H1749554	Calisse d'Epargne	Acquisition de bus pour les réseaux centre et nord	8 ans	2024	Trimestrielle	4,76	6 800 000,00	6 800 000,00	1 027 074,04	311 024,51	716 049,53
<b>TOTAL</b>							6 800 000,00	6 800 000,00	1 027 074,04	311 024,51	716 049,53

# GENERATION DES INSCRIPTIONS DES PREVISIONS DE DOTATION

Exercice de constatation		2024
Exercice de génération des inscriptions		2024
Budget		01
Étape Budgétaire		AMO
Arrondi		Avec arrondi
Priorité		0
BUDGET PRINCIPAL		
AMO : AMORTISSEMENTS		
0 NON FIXE		

## Immobilisations dépenses

Antenne	Gestionnaire	Nature	Service	Fonction	Dep/Rec Inv/Fon	Operation	Libelle	Montant	Résultat
AD	DAF	2805	GB		R	I	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...	398 146.00	OK
AD	DAF	28135	GB		R	I	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	13 289.00	OK
AD	DAF	28181	GB		R	I	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	9 400.00	OK
AD	DAF	28182	GB		R	I	MATERIEL DE TRANSPORT	724 341.00	OK
AD	DAF	28183	GB		R	I	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	134 968.00	OK
AD	DAF	28184	GB		R	I	MOBILIER	16 904.00	OK
AD	DAF	28188	GB		R	I	AUTRES	227 419.00	OK
AD	DAF	6811	GB		D	F	DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	1 524 467.00	OK
TOTAL DEPENSES								1 524 467.00	
TOTAL RECETTES								1 524 467.00	

**ETAT DES REPORTS 2023 (DEPENSES DE FONCTIONNEMENT)**

N°engagement	Libellé engagement	Montant TTC	Tiers	Nature
PI23-00100P	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	86 920,50	REGIE COMMUNAUTAIRE EAU ET ASSAI	6061
AG23007501P	RESINES 3 LIGNES + LOGO + CADRE POUR TAMPON - ENCREUR TRDAXI 4929 ET 4927	143,22	MARTINIQUE DRAPEAUX	6064
AG23013001P	RESSORT FOURNITURES STOCK	1 168,24	SCLM	6064
AG23013101P	COMMANDE MATERIEL DIRECTION GENERALE DES SERVICES	3 711,91	SCLM	6064
MC23-00061P	RESSORT PAPIER : RAMES DE PAPIER BLANC A4 DE LA MARQUE NAVIGATOR	541,42	SCLM	6064
SI23002801P	LOCATION HABITATION BEAU PAYS	3 400,00	L'AR-MARBOT MADIA OU HERVE	6132
SI23005001P	LOCATION SYSTEME DE TELEPHONE FIXE PAR TRIMESTRE	23 151,19	ORANGE LEASE	6152
AG23008501P	ENTRETIEN TRIMESTRIEL DES CLIMATISEURS R-2 AGORA	749,74	RINGOVER GROUP / BUT PARTNERS	6156
AG23013501P	INTERVENTIONS DIVERSES SUR CLIMAS R+2 AGORA FACT N° 6474/B16994.N°6473/B17337.N°6629/B116999-N°01662	7 942,20	FRANCE FROID	6156
AG23008601P	ENTRETIEN DES CLIMATISEURS DES 1 ER ET 2E PLATEAUX AGORA (SOIT 29 CLIMATISEURS)	3 165,41	FRANCE FROID	6156
AG23008601P	ENTRETIEN EXTRACTION DE BOUCHES / ENTRETIEN PONCTUEL VMC RDC AOGRA	3 719,06	FROID EXPRESS SERVICES	6156
SI23002501P	GESTION DE PROJET / MISE EN PLACE SOLUTION MOM POUR LE SAEV GESTION DES TABLETTES SAE DANS LES BUS	1 193,51	FROID EXPRESS SERVICES	6156
SI23006502P	MAINTENANCE ANNUELLE (MCO) DES TABLETTES	16 170,84	INEO SYSTRANS	6156
SI23008401P	STACK BILLETQUE : EBOUTIQUE UBITRANSFERT / E BOUTIQUE MTICKET	4 708,90	INEO SYSTRANS	6156
SI23009201P	STACK IV : OPTION ALOUT D'UN ECHIEUR GFES	78 228,50	INSTANT SYSTEM	6156
AG23013202P	STACK IV : OPTION ALOUT D'UN ECHIEUR GFES	3 792,34	INSTANT SYSTEM	6156
AG23013202P	INTERVENTIONS DIVERSES SUR ELEMENTS DE SECURITE : DEFIBRILATEURS - ALARMES INCENDIE T4 - EXTINCTEUR	187,32	LPI LA PROTECTION INCENDIE	6156
SI23003901P	26 POSITION SUR 1 MOIS (AVRIL 2023) / SERVEUR VOCAL MT ET CALL CENTER SCOLAIRE 04 2023	1 611,27	LPI LA PROTECTION INCENDIE	6156
SI23006801P	PARAMETRAGE INTERFACE KELIO / CIVIL NET RH	749,74	RINGOVER GROUP / BUT PARTNERS	6156
SI23009701P	GESTION DES COMPLEXITES EN DEPLOIEMENT - MISE EN OEUVRE DU PAIEMENT SEPA	1 030,75	SFI MARTINIQUE	6156
SI23012201P	MAINTENANCE MATERIEL UNITAIRE SMARTPHONE CONDUCTEUR OCTOBRE 2023 - SEPTEMBRE 2024	16 372,65	UBI TRANSPORTS	6156
SI23006502P	PRESTATION INSTALLATION - ACCOMPAGNEMENT / EQUIPEMENT DU RESEAU NORD EN SAEV TABLETTE	5 749,96	UBI TRANSPORTS	6156
SI23007801P	PRESTATION / EQUIPEMENT DU RESEAU CENTRE EN KIT BLUETOOTH TABLETTE	183 907,50	INEO SYSTRANS	6156
SI23007801P	FORMATION MULTI-FACTURATION FINANCES / MODULE MULTI-FACTURATION	38 409,00	INEO SYSTRANS	618
SI23007802P	FORAAT PARAMETRAGE MULTI-FACTURATION FINANCES / MODULE MULTI-FACTURATION	475,00	SFI MARTINIQUE	618
SI23001802P	MODE SAAS U-STORE SCOLAIRE - ABONNEMENT ANNUEL / MISE EN PLACE BOUTIQUE SCOLAIRE	1 627,50	SFI MARTINIQUE	618
PI23-00098P	AMO MISE EN SECURITE DU POLE D ECHANGE MULTIMODALE DE MAHAULT EN VUE DE LA MISE EN SERVICE DU PONT CAL EBASSIER	9 230,12	UBI TRANSPORTS	618
MC23-00019P	21D108 AMO GESTION DES SERVICES TPT MARITIME	28 589,75	EGIS VILLES ET TRANSPORTS	6226
TU23000201P	TOTALITE PHASE 2: DEFINITION OFFRE SERVICE ET MODE DE GESTION	73 671,50	ESPELIA	6226
TU23000301P	PHASE 3: ACCOMPAGNEMENT DURANT LA PROCEDURE DE CONSULTATION	3 255,00	ESPELIA	6226
TU230003701P	PHASE 3: ACCOMPAGNEMENT DURANT LA PROCEDURE DE CONSULTATION	68 490,63	ESPELIA	6226
TU23000501P	TOTALITE PHASE 2: DEFINITION SERVICE ET MODE DE GESTION	5 533,50	H3C-CARAIRES	6226
TU230005601P	PHASE 3: ACCOMPAGNEMENT DURANT LA PROCEDURE DE CONSULTATION	1 953,00	OYAT	6226
TU230005501P	PHASE 3: ACCOMPAGNEMENT DURANT LA PROCEDURE DE CONSULTATION	21 483,00	OYAT	6226
AG230005501P	PRESTATIONS DE CONSEIL ET ASSISTANCE A L'ELABORATION DU PLAN DEPLACEMENT LOT 10	18 445,00	TECURBIS	6226
MC23006501P	FOURNITURE DE TOTERBAS ET GOURDES AU LOGO DE MT A OFFRIR AU PERSONNEL ET MEMBRES DU CA LORS DE LA R	12 394,75	TRANSTEC INGENIEURS CONSEILS	6226
MC23004601P	FORAAT PHOTO ET VIDEOS TRANSPORT EN DRONE - AVEC MONTAGE VIDEO- SUR TOUIT LE PERIMETRE DE LA MARTINIQ	2 508,06	DREAM PRINT	6226
MC23006701P	MODIFICATION DU FORMAT DE PLAQUE POUR AFFICHAGE U TILISATION DES FONDS EUROPEENS	680,00	MIKE DRONE RECORDS	6238
MC23004901P	REALISATION DE CUPS CAKES POUR LA RECEPTION DU PERSONNEL LORS DES VOEUX DU PRESIDENT LE 12 JANVIER 2	12,04	SOCIETE CARABE DE SIGNALISATION	6238
MC23006201P	DECORATION PERSONNALISEE DES TABLES ET DE LA SALLE DE RECEPTION POUR LES VOEUX DU PRESIDENT EN JANVI	720,00	CLOCHETTE ET CHOCOLAT	6257
MC23006401P	PRESTATION TRATEUR DE JEUNER RECEPTION DU PERSONNEL VOEUX DU PRESIDENT	1 065,00	TKREA BYSANDY LINEL SANDRINE	6257
SI23-00114P	SUPPORT POUR LA MISE EN PLACE ET LE PARAMETRAGE (DOCUMENTE) ET TESTS DES POSTES TELEPHONIQUES / SI23007201	3 245,00	TRATEUR VINCENT	6257
MC23006801P	MAROUJAGE DE 17 VEHICULS NEUFS	334,18	IDOM	6282
MC23003901P	CONCEPTION ET IMPRESSION DE 100 AGENDAS 2024 AU LOGO DE MT-CADEAU FIN D'ANNEE DU PERSONNEL ET ADMINI	9 090,14	ABS COMMUNICATION	6288
MC23006601P	PRESTATION DE TRANSPORT DU PERSONNEL DE MT POUR LA RECEPTION DES VOEUX DU PRESIDENT	4 030,86	CARAIB EQUIPRINT -IMPRIMERIE ANTI	6288
MC23005101P	FRANS DROITS D'AUTEUR PHOTO VIDEOS DRONE	400,00	JULIANS TOURISME	6288
MC23004801P	ANIMATION RECEPTION DU PERSONNEL POUR LES VOEUX DU PRESIDENT LE 12 JANVIER 2024.	250,00	MIKE DRONE RECORDS	6288
SI23004001P	CABLAGE ET FOURNITURES DIVERSES	600,00	MILTON FLORIAN	6288
SI23004002P	INDICATEUR ALARME+BUZZER	48,00	SECURITE ANTILANSE	6288
MC23005001P	ACTION COHESION PHOTO PERSONNEL DE MT LORS DE LA RECEPTION DES VOEUX DU PRESIDENT. JANVIER 2024.	210,50	SECURITE ANTILANSE	6288
MC23006201P	REALISATION ET POSE DE PLAQUES SUR FONDS EUROPEENS - DEPLOIEMENT SYSTEME BILLETIQUE ET SAEV	930,00	SO FUN BOX	6288
		356,80	SOCIETE CARABE DE SIGNALISATION	6288

N° engagement	Libellé engagement	Montant TTC	Tiers	Nature
MC23005401P	SONORISATION SALLE POUR RECEPTION DU PERSONNEL VOELUX DU PRESIDENT 2024.	780,00	STEVE JEAN BAPTISTE	6288
PI23000301P	BATTERIE 12V	77,40	TOP AUTO CARROSSERIE	6288
PI23000302P	MAIN D'OEUVRE MECANIQUE	31,47	TOP AUTO CARROSSERIE	6288
TOTAL DES REPORTS 2023 (DEPENSES DE FONCTIONNEMENT)		757 253,29		

Le Président du Conseil d'Administration  
de Martinique Transport

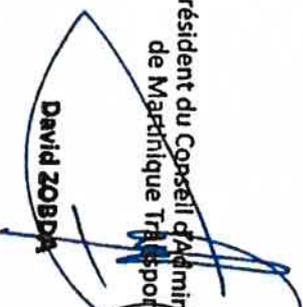
David ZOBDIA



## ETAT DES REPORTS 2023 (DEPENSES D'INVESTISSEMENT)

N°engagement	Libellé engagement	Montant TTC	TIERS	NATURE
SI23015301P	CERTIFICATION ELECTRONIQUE DU PRESIDENT DE MT / CERTIFICAT EUDUCIO 3 ANS	303,80	CHAMBERSIGN FRANCE	2051
SI21-00012P	SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION ET A L'INFORMATION VOYAGEURS	284 228,10	INEO SYSTRANS	2051
SI23007701P	IXBUS WEB SIGNATURE - PACK 250 SIGNATURES	6 390,65	SFI MARTINIQUE	2051
SI23010601P	TRAVAUX DE CABLAGE DESSERTTE INTERNE CUIVRE DE (30 M A 100 M) / CABALGE INTERNET	813,75	CANAL PLUS TELECOM SAS	2181
PI23-00059P	ACHAT DE 6 BUS CITARO C2G POUR LES LIGNES DU TCSP	3 238 153,26	UGAP	2181
PI23-00101P	ACQUISITION DE 6 BUS 10M CITARO/9 BUS 12M CITARO/2 CARS 10M INTOURO	6 295 636,24	UGAP	2182
SI23014701P	KIT DE VISIOCONFERENCE YEALINK A30-025 POUR GRANDE SALLE DE REUNION	20 471,78	EXCELLIS COMMUNICATION	2182
SI23006601P	GESTION DE PROJET / EQUIPEMENT DU RESEAU NORD EN SAIEV TABLETTE	322 466,34	INEO SYSTRANS	2183
SI23006601P	FRAIS DE GESTION / EQUIPEMENT DU RESEAU CENTRE KITS BLUETOOTH	23 479,40	INEO SYSTRANS	2183
SI23006202P	BORNES WIFI	1 763,63	INFODOM	2183
SI23-00057P	ACQUISITION DE MATERIEL BC 2022	4 015 340,67	UBI TRANSPORTS	2183
SI23011501P	CABLE ETHERNET	65 230,20	UBI TRANSPORTS	2183
AG23012101P	ARMOIRE A CLES CYGNUS DIGITALE	227,38	ACTIBURO	2184
AG23008701P	ARMOIRE HAUTE ALU/HETRE 198/120 - MOBILIER SALLE ORGANISATIONS SYNDICALES	3 223,85	CARL DE GRYSSE	2184
AG23009201P	ARMOIRES BASSES RIDEAUX / DIM 100X120 / COLORIS AL U/HETRE	4 093,27	CARL DE GRYSSE	2184
AG23011901P	PESE PAQUET UNIVERSEL (BALANCE)	399,52	CARL DE GRYSSE	2184
AG23011902P	COFFRE-FORT SECURITE PHOENIX	546,30	CARL DE GRYSSE	2188
	<b>TOTAL DES REPORTS 2023 (DEPENSES D'INVESTISSEMENT)</b>	<b>14 282 768,14</b>		2188

Le Président du Conseil d'Administration  
de Martinique Transport

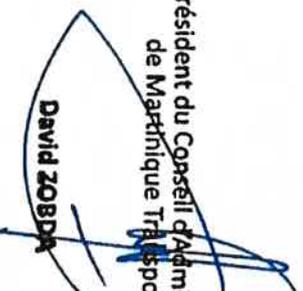
  
**David ZOBDA**

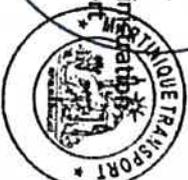


## ETAT DES REPORTS 2023 (RECETTES D'INVESTISSEMENT)

N°engagement	Libellé engagement	Montant TTC	Tiers	Nature
FI23-00329P	SOLDE SUBVENTION 2023	1 000 000,00	CTM COLLECT TERRIT MOUE	1312
FI23-00330P	SUBVENTION SOLUTION SAEIV	1 182 777,00	CTM COLLECT TERRIT MOUE	1312
FI23-00331P	SUBVENTION SYSTEME BILLETIQUE	641 464,00	CTM COLLECT TERRIT MOUE	1312
FI23-00328P	ACQUISITION DES BUS POUR LES RESEAUX CENTRE ET NORD	6 800 000,00	CAISSE D EPARGNE CEPAC	1641
	<b>TOTAL DES REPORTS 2023 (RECETTES D'INVESTISSEMENT)</b>	<b>9 624 241,00</b>		

Le Président du Conseil d'Administration  
de Martinique Transport

  
**David ZOBDA**



**ETAT DES SOMMES PREVISIONNELLES A VERSER DANS LE CADRE DU  
CONTRAT PPP**

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Loyers de fonctionnement (article 6156)	1 420 000,00

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Loyers d'investissement (article 235)	7 430 000,00

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 850 000,00</b>
----------------------	---------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 14  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 10  
 VOTES :  
 Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par (1) le Président du conseil d'administration,  
 A Fort-de-France le 09/04/2024  
 (1) le Président du conseil d'administration,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A Fort-de-France, le 09/04/2024  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) le Président du conseil d'administration, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

18 AVR. 2024

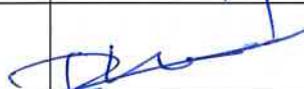
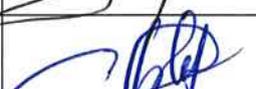
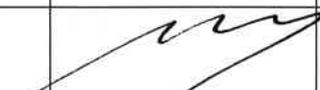
- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil généra...
- (2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Président du Conseil d'Administration  
 de Martinique Transport

David ZOBDA



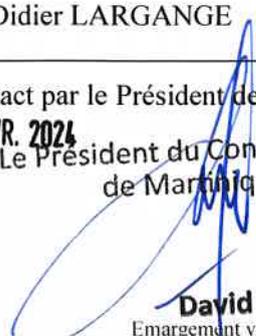
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
<b>CTM - Délibération N° 21-373-4 du 09 juillet 2021</b>			
M. David ZOBDA <i>Président du Conseil d'Administration</i>			
M. Jean-Claude DUVERGER <i>1<sup>er</sup> Vice-Président</i>		M. Arnaud RENE-CORAIL	
M. Charles CHAMMAS		Mme Yannick ETIENNE-NOTTE	
M. Didier LAGUERRE		M. Fred CLIO	
M. Olivier MARIE-REINE		Mme Jocelyne PANZO	
M. Louis BOUTRIN		M. Francis CAROLE	
M. Daniel MARIE-SAINTE		M. Justin PAMPHILE	
M. Claude LISLET		Mme Marie-Frantz TINOT	
<b>CACEM - Délibération N° 10.00129/2022 du 26 octobre 2022</b>			
M. Luc CLEMENTE <i>2<sup>e</sup> Vice-Président</i>		M. Miguel MARIE-LUCE	
M. Raphaël SEMINOR		M. Yan MONPLAISIR	
<b>CAP NORD - Délibération N° CC-07-2020-089 du 30 juillet 2020</b>			
M. Bruno Nestor AZEROT <i>3<sup>e</sup> Vice-Président</i>		M. Christian RAPHA	
Mme Chantal MAIGNAN		M. Jonathan TABAR	
<b>CAESM - Délibération N° 2016 52b/2020 du 06 août 2020</b>			
M. José MIRANDE <i>4<sup>e</sup> Vice-Président</i>		M. Steve ALLONGOUT	
M. André LESUEUR		M. Didier LARGANGE	

Certifié exact par le Président de séance,

Le - 9 AVR. 2024

Le Président du Conseil d'Administration  
de Martinique Transport



**David ZOBDA**

